



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/291

Objet : numérotation d'une habitation rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.28,
Vu la demande de Monsieur VANOVERBERGHE en date du 15 novembre 2022.

CONSIDERANT, qu'il convient de numéroté une habitation située à SAINGHIN-en-WEPPEES, **rue Jean Jaurès**.

ARRETE

Article 1 : L'habitation sera numérotée **69 bis rue Jean Jaurès**.

Article 2 : Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à son apposition, ni dégrader ou dissimuler tout ou partie de celui apposé.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Chef de Police Municipale sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet,
- M. le Receveur des Postes,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- M. le Directeur du Cadastre,
- Aux archives municipales,
- Aux pétitionnaires,
- La Police Municipale, tous chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à SAINGHIN, le 15 novembre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON